



**Monsieur le Maire  
Mairie des Portes-en-Ré  
19, rue de la Grenouillère  
17880 LES PORTES EN RE**

Aux Portes-en-Ré, le jeudi 22 juillet 2021.

**Objet : questions à Monsieur le Maire sur la « Radioscopie 2021 » de la commune des Portes-en-Ré**

**C/c : Monsieur Philippe MARRONNIER – Troisième Adjoint en charge des Finances et Madame Claire MARTIAK – Secrétaire Générale**

Monsieur le Maire,

En complément de la « Radioscopie de la situation financière de la commune des Portes-en-Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 », disponible sur le site Internet de notre association à l'adresse : [http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-LPER-Radioscopie\\_2021.pdf](http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-LPER-Radioscopie_2021.pdf), vous voudrez bien trouver ci-dessous un certain nombre de questions et de réflexions.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre selon le mode opératoire à votre convenance :

- oralement lors d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder,
- par écrit, de préférence à l'adresse électronique [contact.adcnordiledere@gmail.com](mailto:contact.adcnordiledere@gmail.com).

Quoi qu'il en soit vos réponses seront reprises directement sur le site Internet de notre association et/ou dans le corps du texte de cette « Radioscopie 2021 » dont une version modifiée sera mise en ligne.

Bien entendu, vous ou vos services, restez libres de nous adresser des commentaires, des demandes de précisions ou de rectifications... si notre « Radioscopie de la situation financière de la commune des Portes-en-Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 » comportait des inexactitudes.

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré  
Loïc BAHUET**

## « Radioscopie 2021 » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Monsieur le Maire de la Commune des Portes-en-Ré

### Question n°1 :

En matière de transparence financière, comme le font les Maires des communes d'Ars-en-Ré et de Loix, pensez-vous mettre à la disposition de tous, sur le site Internet de la Mairie, les documents budgétaires de la commune des Portes-en-Ré ?

### Question n°2 :

Les marges d'autofinancement brute et nette de la commune se sont tassées d'une dizaine de pourcents en 2020 par rapport à 2019. Pensez-vous que cette baisse soit principalement attribuable aux effets de la crise sanitaire liée à la COVID 19 ?

### Question n°3 :

Les pourcentages de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons calculés (montant réalisé sur montant budgétisé) restent dégradés.

Partagez-vous le même point de vue que votre prédécesseur sur le sujet (rappelé dans la « Radioscopie de la situation financière de la commune des Portes-en-Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 ») ou envisagez-vous de prendre certaines mesures pour corriger cela et donc pour améliorer la fiabilité des Budgets Primitifs ?

### Question n°4 :

Les prévisions budgétaires de 2021 nous amènent à constater que :

- les marges brute et nette d'autofinancement sont très dégradées par rapport à 2020,
- les charges courantes de fonctionnement (en hausse prévisionnelle de 34,8 %) convergent vers les recettes réelles de fonctionnement consolidées (en hausse prévisionnelle de 0,9 %).

Avez-vous été excessivement prudent dans l'élaboration du Budget Primitif 2021 ou pensez-vous que l'année 2021 marquera réellement une dégradation très significative des finances de la commune ?

### Question n°5 :

Ne pensez-vous pas, d'une façon plus générale, que l'évolution des charges courantes de fonctionnement devrait être, *a minima*, corrélée à celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées ?

### Question n°6 :

Avez-vous repris, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale, la réflexion de votre prédécesseur sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune et de leurs évolutions (rappelée dans la « Radioscopie de la situation financière de la commune des Portes-en-Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 ») ?

### Question n°7 :

Le passage, au cours de l'année 2018, de la commune des Portes-en-Ré en station de tourisme lui apporte un surplus de recettes : 567,5 k€ en 2019 et 479,6 k€ en 2020.

Quelle utilisation de cette nouvelle manne financière envisagez-vous ?

Pour mémoire le Conseil d'Administration de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré est favorable à une utilisation dans des programmes permettant l'installation de résidents principaux sur la commune (idéalement jeunes avec des enfants) – il nous semble que la politique d'Habitations à Loyers Modérés, pour très utile qu'elle ait été et qu'elle soit encore, trouvera rapidement ses limites - en favorisant le maintien, ou l'installation, de professionnels (et notamment de professionnels des professions du bâtiment) sur la commune.

### Question n°8 :

Vous êtes, à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, Vice-Président en charge du développement économique.

La possibilité de créer une zone franche sur la commune des Portes-en-Ré fut évoquée, en octobre 2016, lors d'un atelier thématique à la Communauté de Communes de l'Île de Ré : savez-vous si cette idée est toujours d'actualité ?

Où en est la création d'une zone d'activités sur la commune des Portes-en-Ré ?

Si ce projet est toujours en cours, est-il porté par la commune des Portes-en-Ré et/ou par la Communauté de Communes de l'Île de Ré ?

Enfin d'une façon plus générale, pensez-vous qu'il soit nécessaire que chaque commune du Nord de l'Île de Ré ait sa propre zone d'activité ou pensez-vous qu'il puisse être intéressant, sur le plan financier notamment, que, par exemple, les communes d'Ars-en-Ré et/ou Saint-Clément-des-Baleines et/ou Les-Portes-en-Ré envisagent une ou des zones d'activités communes ?

**Question n°9 :**

Les charges de personnel ont connu une stabilisation entre 2018 et 2020. Comment justifiez-vous la hausse de 10,9 % inscrite au Budget Primitif 2021 de la commune ?

**Question n°10 :**

Partagez-vous le point de vue de votre prédécesseur (rappelé dans la « Radioscopie de la situation financière de la commune des Portes-en-Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 ») quant à l'évolution des charges de personnel de la commune des Portes-en-Ré si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

**Question n°11 :**

Envisagez-vous une politique particulière en matière de subventions aux associations ?

**Question n°12 :**

Les pourcentages de réalisation des recettes et des dépenses réelles d'investissement restent de qualité modeste (montant réalisé sur montant budgétisé), notamment en matière de dépenses.

Partagez-vous le point de vue de votre prédécesseur en la matière (rappelé dans la « Radioscopie de la situation financière de la commune des Portes-en-Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 ») ?

**Question n°13 :**

Avez-vous réalisé un plan d'investissement, de la durée de votre mandat par exemple ?

Dans l'affirmative, quels seront les grands projets d'investissement que vous souhaitez et pensez mener à bien durant cette période ?

**Question n°14 :**

La commune des Portes-en-Ré est faiblement endettée et a de très conséquentes disponibilités. Quelle politique d'utilisation de ces disponibilités et de recours à l'emprunt pensez-vous mener ?